

AVIS

(Conformément à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation)

Le Bourgmestre f.f. porte à la connaissance de la population qu'un règlement a été voté par le Conseil communal en date du 25 octobre 2022.

Règlement relatif à l'octroi d'un subside communal pour l'organisation d'événements culturels ponctuels - Exercices 2022 à 2025

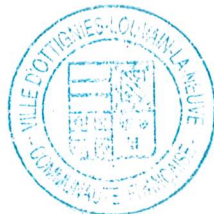
Le texte de ce règlement peut être consulté par le public, au service Juridique de l'Administration communale, Espace du Cœur de Ville, 1, au 4ème étage, à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 13 à 15 heures 30, à partir du 10 novembre 2022.

Fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve le 3 novembre 2022.

Le Directeur général,



G. Lempereur



Le Bourgmestre f.f.,



B. Jacob,
Premier Echevin